



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-6-10-2

Séance du vendredi 12 juin 2020

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ETAT ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS LIÉES AUX MESURES D'ISOLEMENT DES PERSONNES DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ayant notamment déclaré l'état d'urgence sanitaire modifiée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020,
- VU le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-12-3 du 24 avril 2020 portant premières mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences, laquelle donne délégation à la Commission permanente pour adopter les mesures nécessaires à la limitation des conséquences de cette épidémie dans toutes les politiques sectorielles départementales,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le protocole d'accord, avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, pour la prise en charge des difficultés liées aux mesures d'isolement des personnes dans le cadre de l'épidémie COVID-19, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité